Réussir l'exposé et l'entretien de motivation au concours IFSI

Tout le catalogue sur
www.dunod.com

DUNOD
ÉDITEUR DE SAVOIRS

Réussir l'exposé et l'entretien de motivation au concours IFSI

Corinne Pelletier

Nadège Ait-Kaci

Jean-Michel Texier

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.
Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

DANGER
LE PHOTOCOPILLAGE TUE LE LIVRE

© Dunod, Paris, 2013
ISBN 978-2-10-058782-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Préambule VII

Partie 1 L'exposé

1 Connaître les attentes du jury 3
2 Maîtriser la méthodologie de l'exposé 9
Entraînement 21
3 Enrichir sa culture sanitaire et sociale 31

Partie 2 L'entretien de motivation

4 Connaître la profession d'infirmier 53
5 Confirmer son projet professionnel 87
6 Mettre en avant les atouts de sa candidature 99
Boîte à outils 114
7 Se présenter sous son meilleur jour 125

Annexe 1 – Modèle de lettre 135
Annexe 2 – Le référentiel de formation 137
Glossaire 155
Bibliographie 159

Préambule

Pour un IFSI (Institut de formation en soins infirmiers), la finalité du concours d'entrée est de retenir des candidats ayant les aptitudes et la personnalité nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'oral d'admission du concours infirmier est une épreuve complexe comportant :

- un **exposé sur un thème sanitaire ou social** ;
- une **discussion avec le jury,** axée sur les représentations que les candidats ont du métier envisagé et de leur projet professionnel.

Cette épreuve décisive ne s'improvise pas. Elle doit se préparer tant sur le fond que sur la forme.

Ce livre vous donne les moyens de la réussir :

- il contient toutes les informations utiles pour appréhender son déroulement ;
- il propose un accompagnement complet associant méthodes et outils afin d'enrichir votre culture générale, de comprendre ce que l'on attend de vous, de structurer et d'argumenter votre discours… Des exemples et des exercices vous permettront de vous entraîner et de progresser rapidement ;
- il vous guide dans votre réflexion pour déterminer l'origine et le cheminement de votre choix professionnel, pour développer votre vision du métier, pour présenter votre projet professionnel, vous permettant ainsi d'identifier et mettre en exergue les atouts de votre candidature ;
- il vous conseille sur l'attitude à adopter face au jury et sur la gestion du stress.

Il se décompose en deux grandes parties, la première consacrée à l'exposé et la seconde à la discussion avec le jury. Ces deux temps de l'épreuve nécessitent, en effet, chacun une préparation spécifique ; même s'ils sont, le jour de l'oral, étroitement imbriqués.

Théorie et pratique sont ponctuées de témoignages qui donnent une vision très concrète du déroulement de l'épreuve, des difficultés rencontrées et des pièges à éviter.

Présentation de l'épreuve

Bon nombre de candidats aux concours infirmier consacre du temps pour se préparer aux épreuves écrites d'admissibilité. Ce travail est indispensable. Néanmoins, pour les candidats admissibles, ceux qui totalisent au moins 20/40 aux deux épreuves écrites et au moins 8/20 à chacune d'entre elles, le concours comporte une ultime épreuve **: l'oral d'admission**.

Les modalités de passation de cet oral sont précisées par les dispositions de l'article 16 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier.

Extrait de l'arrêté du 30 juillet 2009

Article 16 :

« Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter à une épreuve d'admission, qui consiste en un entretien avec trois personnes, membres du jury :

1° Un infirmier cadre de santé exerçant dans un institut de formation en soins infirmiers ;

2° Un infirmier cadre de santé exerçant en secteur de soins ;

3° Une personne extérieure à l'établissement formateur, qualifiée en pédagogie et/ou en psychologie.

Cet entretien, relatif à un thème sanitaire et social, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

L'épreuve, d'une durée de trente minutes au maximum et notée sur 20 points, consiste en un exposé suivi d'une discussion. Pour pouvoir être admis dans un institut de formation en soins infirmiers, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien »

Ce texte législatif et notre connaissance des conditions de mise en œuvre de ce concours par les IFSI permettent d'identifier les principales caractéristiques de l'oral d'admission.

La convocation

Les résultats aux épreuves d'admissibilité sont consultables sur le site internet de l'IFSI auquel vous postulez, en général un mois après les écrits. La consultation

requiert un ou plusieurs mots de passe qui vous ont été communiqués préalablement. Une semaine plus tard, les candidats admissibles reçoivent, par voie postale, leur convocation pour l'oral d'admission.

Ce courrier précise la date et l'heure ainsi que le lieu de l'épreuve. Les candidats doivent se rendre disponibles à la date prévue, le délai entre la convocation et l'épreuve variant entre 10 jours et 6 semaines.

Aucun report n'est possible, sauf pour ceux qui sont convoqués en même temps pour une épreuve du baccalauréat.

La convocation ne précise pas les résultats obtenus aux écrits. Ainsi, les candidats sont placés sur un pied d'égalité, chacun considérant avoir au minimum 10 points sur 20 à l'issue des épreuves d'admissibilité et espérant donner le meilleur de lui-même lors de l'oral. L'objectif est d'obtenir la note finale la plus élevée possible permettant d'augurer un bon classement sur la liste d'admission.

Les critères d'évaluation et la notation

Les critères d'évaluation sont différents d'un IFSI à un autre et l'appréciation sur un même critère peut également varier d'un jury à un autre. Ils portent aussi bien sur le fond que sur la forme des échanges.

Néanmoins, l'objectif est le même : intégrer au sein de la future promotion des étudiants dotés des capacités cognitives, des qualités humaines, des aptitudes relationnelles et d'une personnalité indispensables au suivi de la formation et à l'exercice de la fonction d'infirmier. Ils doivent également montrer un intérêt réel pour cette profession.

Pour être admis, le candidat devra avoir obtenu une note au moins égale à 10/20.

La note finale est la somme de la moyenne des deux épreuves écrites d'admissibilité et de la note d'admission (épreuve orale), soit x points sur un total de 40 points.

Cette note finale détermine le classement des candidats sur les listes d'admission.

Le déroulement de l'épreuve

Le candidat arrive à l'oral muni de sa convocation et d'une pièce d'identité.

Après une phase de préparation de l'exposé de 10 à 15 minutes maximum, la durée de l'oral d'admission est de 20 minutes.

Il débute, après quelques mots de présentation, par un exposé d'une dizaine de minutes sur un sujet tiré au sort.

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

Il se poursuit par **une discussion d'une vingtaine de minutes** qui s'engage dans un premier temps sur des éléments en lien avec l'exposé puis évolue vers un entretien de motivation.

En pratique, les choses peuvent être un peu différentes dans la répartition du temps entre exposé et entretien, les questions sur l'exposé peuvent être éludées…

L'exposé sur un thème sanitaire ou social

Les échanges lors de l'oral d'admission et, en particulier, l'exposé au cours duquel vous devez développer un sujet sur un thème d'actualité font appel à votre culture sanitaire et sociale. Depuis quelques années, les sujets abordent également des questionnements philosophiques et éthiques.

Le champ des connaissances concernées est vaste et cette épreuve peut demander pour ceux qui ne possèdent pas une culture générale suffisante une préparation méthodique de fond afin d'être en mesure de développer une thématique sanitaire ou sociale.

Le jury

Le jury est composé de trois professionnels :

- **un infirmier cadre de santé**, formateur au sein de l'IFSI, qui évalue la capacité du candidat à suivre l'enseignement dispensé, son potentiel d'investissement… ;
- **un soignant** qui vérifie que le candidat a une représentation réaliste du métier d'infirmier, si son projet professionnel est cohérent… ;
- **un psychologue ou un pédagogue expérimenté** et extérieur à l'IFSI, qui estime le niveau de maturité du candidat, son ouverture d'esprit, sa résistance à la pression, son approche de la relation aidant/aidé, en particulier de la souffrance et de la mort…

Dans les conditions normales du concours, les membres du jury ne connaissent pas vos notes obtenues aux épreuves écrites. L'appréciation du jury n'est donc pas influencée par les notes de culture générale et de tests psychotechniques. Cette pratique réduit, au moins partiellement, les effets d'une « sur » ou « sous » notation à l'oral d'admission pour faire réussir ou, au contraire, échouer un candidat.

Après l'épreuve

Les listes d'admission

À l'issue des épreuves de sélection, chaque IFSI établit un classement par rang, de la meilleure à la moins bonne note, des candidats admis. En fonction du

nombre de places dans l'IFSI, *X* admis ayant obtenu les meilleures notes, en général au moins 25/40, sont retenus sur **la liste principale**. Tous ou partie des autres sont inscrits sur **une liste complémentaire**. Le classement est affiché dans les locaux de l'IFSI et communiqué éventuellement sur le site internet du centre de formation. Chaque candidat reçoit une notification par courrier.

Un candidat dont le nom n'apparaît dans aucune des deux listes, principale et complémentaire, est considéré comme ajourné. Autrement dit, il a échoué aux épreuves de sélection du concours infirmier.

L'article 17 de l'arrêté du 31 juillet 2009 définit l'ordre de classement en cas d'égalité de notes entre plusieurs candidats. Ils seront classés d'abord en fonction de leur note globale aux épreuves écrites, puis en fonction de la note obtenue à l'oral d'admission.

Exemple

	Note Épreuves écrites	Note Oral d'admission	Note Finale
Pierre S.	14/20	12/20	13/20
Charlotte P.	12/20	14/20	13/20

Pierre sera mieux classé que Charlotte sur la liste d'admission car il a une meilleure note à l'écrit que cette dernière.

Lorsque cette procédure n'a pas permis de départager les candidats, l'ordre sera déterminé par l'âge, du plus âgé au plus jeune.

La liste principale est bloquée une dizaine de jours, le temps pour chacun des admis de confirmer par écrit son inscription auprès de l'IFSI. Ils ont ensuite 4 jours pour faire parvenir leur dossier d'inscription et pour s'acquitter des droits de scolarité. Le non-respect de l'un de ces deux délais vaut renoncement à l'admission.

En cas de désistement de candidats admis sur la liste principale, quel qu'en soit le motif, ou en cas d'échec au baccalauréat pour les candidats en classe de Terminale, les candidats inscrits sur la liste complémentaire seront affectés sur les places disponibles, par rang de classement. En cas de nouveaux désistements, la démarche se poursuit jusqu'à l'épuisement de la liste complémentaire.

Si l'ensemble des places disponibles n'est pas pourvu, l'IFSI a la possibilité de faire appel à des candidats inscrits sur des listes complémentaires d'autres IFSI et restés sans affectation, sous réserve qu'ils aient adressé un courrier mentionnant leur souhait de réaffectation. L'admission tient compte de l'ordre d'arrivée des demandes d'inscription avec une priorité aux personnes ayant satisfait les épreuves de sélection dans une école située dans la même région administrative.

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

Lorsque vous êtes admis sur une liste complémentaire dans un IFSI, renseignez-vous sur le nombre de places ouvertes au recrutement pour les candidats de droit commun, soit en dehors des places réservées aux candidats titulaires d'un diplôme d'état d'aide-soignant (AS) ou d'auxiliaire de puériculture (AP) et aux infirmiers hors UE.
Si vous êtes placé à un rang inférieur à 15 % du nombre total de places des candidats de droit commun, vous avez toutes les chances d'être rappelé compte tenu des désistements des candidats admis sur plusieurs listes principales qui vont choisir un autre centre de formation et des étudiants de Terminale qui vont malheureusement échouer au baccalauréat.

Exemple

Pour un IFSI avec 110 places réservées aux candidats de droit commun :

- si vous êtes classé parmi les 15 premiers sur la liste complémentaire, vous avez de grandes chances d'être rappelé ;
- Si vous êtes classé au-delà du 15e rang, soyez prudent et ne perdez pas de temps. Présentez rapidement votre candidature dans les IFSI de la même région accompagnée d'un justificatif de votre classement et d'une copie du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Ainsi, vous augmentez vos chances d'être recruté par un IFSI dont toutes les places ne sont pas pourvues.

Un modèle de demande d'inscription figure en annexe I du présent ouvrage.

Le report de scolarité

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Une dérogation peut néanmoins être accordée par le directeur de l'IFSI en cas de congé maternité, de maladie ou d'accident, de rejet du bénéfice d'une promotion ou d'une demande de congé de formation, ou tout autre événement grave empêchant l'entrée en formation. Dans tous les cas, le candidat sollicitant un report de scolarité devra en faire la demande par écrit et fournir des éléments justifiant sa situation.

Le regroupement d'IFSI

Les IFSI ont la possibilité de se regrouper pour organiser ensemble le concours infirmier. Les épreuves et les conditions d'admission sont communes.

Les candidats s'inscrivent et passent les épreuves dans l'IFSI de leur premier choix. Ils font connaître leur ordre de priorité d'affectation.

Ceux qui sont admis sur la liste principale de l'IFSI correspondant à leur premier choix sont affectés sur cet établissement.

Ceux qui sont admis sur la liste complémentaire de leur premier choix et figurent sur la liste principale d'un de leurs autres choix ont 10 jours pour confirmer leur inscription. S'ils renoncent, ils demeurent sur la liste complémentaire de leur premier choix au risque de perdre le bénéfice de toute affectation.

En cas d'admission sur liste complémentaire sur l'ensemble des IFSI regroupés, ce classement est valable pour les IFSI de leur 1er, 2e, voire 3e choix en fonction du nombre d'IFSI concernés par le regroupement. Ainsi, ils sont avantagés par rapport à un candidat issu d'un autre IFSI hors regroupement.

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

1. L'exposé

Connaître les attentes du jury

1

Objectifs

- **Connaître le déroulement de l'épreuve**
- **Appréhender les critères d'évaluation de l'exposé**

Devenir infirmier n'est pas qu'une question de motivation ou de projet professionnel. Le candidat doit montrer de l'intérêt pour le champ sanitaire et social et être doté de certaines aptitudes intellectuelles et relationnelles indispensables pour suivre la formation au sein de l'IFSI et exercer la profession.

1. Le déroulement de l'épreuve

Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites reçoivent leur convocation pour l'oral admission environ un mois après les épreuves écrites.

Cette épreuve est organisée en trois phases :

- l'accueil ;
- la préparation et la restitution d'un exposé portant sur une question d'actualité ;
- une discussion avec le jury.

a. L'accueil

Selon les instituts de formation, les candidats sont convoqués soit par demi-journée (tous à la même heure), soit à intervalles réguliers (en moyenne toutes les 30 minutes). Le temps d'attente peut durer plusieurs heures, d'où la nécessité de prévoir un livre ou une revue dont la lecture aidera à patienter, une bouteille d'eau et un petit en-cas si se restaurer est autorisé.

Vous devez arriver un peu avant l'heure de convocation afin de vous signaler auprès de la personne chargée de l'accueil, d'avoir le temps de trouver la salle dans laquelle se trouve votre jury, d'aller aux toilettes…

Pensez à éteindre votre téléphone portable.

Alexandra, 20 ans

« J'ai attendu deux heures dans la salle d'attente. Même avec un livre, difficile de ne pas stresser ».

Votre tour venu, vous devrez répondre à l'appel de votre nom. Une personne de l'IFSI vous accompagnera dans une salle. Vous devez remettre votre convocation et une pièce d'identité pour les vérifications d'usage et signer en face de votre nom sur une liste d'émargement.

On peut vous demander de ne garder avec vous que ce qui ne vous sera nécessaire pour l'épreuve. Vous récupérerez le reste de vos effets personnels après votre passage devant le jury.

Feuilles de brouillon et stylo seront normalement mis à disposition mais il est recommandé, par sécurité, de se munir de son propre matériel. Une montre est également indispensable.

La phase d'accueil se termine par le tirage au sort du sujet de l'exposé :

- soit vous choisissez un papier sur lequel est libellé le thème à traiter parmi plusieurs ;
- soit vous tirez au sort deux ou trois sujets pour n'en retenir qu'un ;
- soit on vous demande un chiffre renvoyant à une liste préétablie de sujets.

N'oubliez pas de sourire, de remercier et de saluer votre interlocuteur.

b. La préparation et la restitution de l'exposé

Après le choix du sujet, vous êtes invité à vous installer dans une pièce dans laquelle vous serez seul ou plusieurs à préparer votre exposé. On peut également vous demander de prendre place dans la même pièce que le jury pendant que le précédent candidat réalise sa prestation orale. Dans ce dernier cas, vous devrez redoubler de concentration afin de ne pas vous laisser perturber par le bruit environnant.